



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 1

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

TREIZE HEURES TRENTE

En cette première journée de la trente-neuvième législature convoquée par proclamation de M. John HARVARD, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, pour l'expédition des affaires de la province, M^{me} Patricia CHAYCHUK, *greffière de l'Assemblée législative*, dépose sur le bureau de l'Assemblée, conformément à l'article 174 de la *Loi électorale*, la liste des noms des candidats élus à l'élection générale du 22 mai 2007 à titre de députés à l'Assemblée législative qui a été présentée par le directeur général des élections. Après y avoir été autorisée, la greffière fait prêter serment aux députés présents qui se rendent à leur siège après avoir signé le rôle.

Circonscription électorale	Député élu
Arthur-Virden	MAGUIRE, Larry
Assiniboia	RONDEAU, Jim
Brandon Est	CALDWELL, Drew
Burrows	MARTINDALE, Doug
Carman	PEDERSEN, Blaine
Charleswood	DRIEDGER, Myrna
Concordia	DOER, Gary
Dauphin-Roblin	STRUTHERS, Stan
Elmwood	MALOWAY, Jim
Emerson	GRAYDON, Cliff
Entre-les-Lacs	NEVAKSHONOFF, Tom
Flin Flon	JENNISSON, Gerard
Fort Garry	IRVIN-ROSS, Kerri
Fort Rouge	HOWARD, Jennifer
Fort Whyte	MCFADYEN, Hugh
Gimli	BJORNSON, Peter
Inkster	LAMOUREUX, Kevin
Kildonan	CHOMIAK, Dave
Kirkfield Park	BLADY, Sharon
La Vérendrye	LEMIEUX, Ron
Lac-du-Bonnet	HAWRANIK, Gerald
Lakeside	EICHLER, Ralph

Le Pas	LATHLIN, Oscar
Lord Roberts	MCGIFFORD, Diane
Minnedosa	ROWAT, Leanne
Minto	SWAN, Andrew
Morris	TAILLIEU, Mavis
Pembina	DYCK, Peter George
Pointe Douglas	HICKES, George
Portage-La-Prairie	FAURSCHOU, David
Radisson	JHA, Bidhu
Riel	MELNICK, Christine
River Heights	GERRARD, Jon
Rivière Seine	OSWALD, Theresa
Rossmere	BRAUN, Erna
Rupertsland	ROBINSON, Eric
Russell	DERKACH, Len
Saint-Boniface	SELINGER, Greg
Saint-Norbert	BRICK, Marilyn
Saint-Vital	ALLAN, Nancy
Sainte-Rose	BRIESE, Stu
Selkirk	DEWAR, Greg
Southdale	SELBY, Erin
Springfield	SCHULER, Ron
St. James	KORZENIOWSKI, Bonnie
St. Johns	MACKINTOSH, Gord
Steinbach	GOERTZEN, Kelvin
Swan River	WOWCHUK, Rosann
The Maples	SARAN, Mohinder
Thompson	ASHTON, Steve
Transcona	REID, Daryl
Turtle Mountain	CULLEN, Cliff
Tuxedo	STEFANSON, Heather
Wellington	MARCELINO, Flor
Wolseley	ALTEMEYER, Rob

(Document parlementaire n° 1)

Le lieutenant-gouverneur, John HARVARD, fait son entrée à l'Assemblée et prend place sur le trône.

M. le *ministre* CHOMIAK dit :

« Le lieutenant-gouverneur me charge de vous informer qu'il ne communiquera pas les motifs de convocation de l'Assemblée législative tant qu'un président n'aura pas été dûment élu. »

Le lieutenant-gouverneur se retire.

Conformément à l'article 6 du *Règlement*, l'Assemblée élit un président.

La greffière déclare que M. George HICKES, *député de la circonscription électorale de Pointe Douglas*, a été dûment élu président conformément au paragraphe 8(2) du *Règlement*.

M. le *premier ministre* DOER et M. MCFADYEN escortent M. George HICKES jusqu'au fauteuil et le revêtent de la toge présidentielle. Le nouveau président s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Députés à la trente-neuvième Assemblée législative :

« Je remercie les députés de l'insigne honneur qu'ils m'ont fait. Je quitte le parquet de l'Assemblée pour occuper le fauteuil présidentiel. Je renonce par le fait même à mes sentiments et à mes activités partisans pour m'acquitter avec impartialité et du mieux que je peux des fonctions importantes qui m'incombent en tant que président de l'Assemblée législative. »

Le lieutenant-gouverneur fait de nouveau son entrée à l'Assemblée et prend place sur le trône.

Le président dit :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative m'a élu à la présidence. Il m'incombe donc de réclamer, en son nom, tous les droits et privilèges qui lui sont dévolus par tradition, notamment la liberté d'expression et de délibération et l'accès à Votre Honneur au besoin. Je vous demande également d'accorder la plus haute considération aux travaux de l'Assemblée. »

M. le *ministre* CHOMIAK dit :

« Monsieur le président,

« Son Honneur est convaincu que les travaux de l'Assemblée seront marqués au sceau de la sagesse et de la prudence. De plus, Son Honneur accorde à l'Assemblée les droits et les privilèges qui lui sont dévolus par tradition. Son Honneur communiquera les motifs de convocation de l'Assemblée législative. »

Le lieutenant-gouverneur ouvre la session par la lecture du discours du trône.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée législative du Manitoba,

Je vous souhaite la bienvenue à la première session de la trente-neuvième Législature de la Province du Manitoba.

Il convient tout d'abord de féliciter tous les nouveaux députés ainsi que celles et ceux qui ont été réélus, et de leur offrir nos meilleurs vœux. Vos électeurs et la population du Manitoba vous ont confié des responsabilités importantes : elles consistent à servir l'intérêt général, à proposer une vision du futur, à manifester des qualités de chef de file et à prendre, dans cette Assemblée, des décisions qui façonneront l'avenir du Manitoba et amélioreront la vie de la population.

Tous les candidats qui se sont présentés à l'élection générale méritent d'être salués pour leurs qualités de chef de file et pour leur engagement en faveur du processus démocratique.

La diversité des membres de l'Assemblée législative reflète celle du Manitoba. Le nombre de femmes qui ont été élues est, en particulier, une grande cause de satisfaction. Notre Assemblée législative est désormais celle comptant la plus forte proportion de femmes au Canada.

Votre gouvernement est honoré d'avoir reçu un mandat solide et clair pour faire avancer le Manitoba. Le nouveau mandat sera axé sur les priorités suivantes :

- *Faire avancer le Manitoba dans le domaine des soins de santé*, en accroissant plus encore la formation et le recrutement de professionnels de la santé, et en adoptant de nouvelles mesures pour réduire les délais d'attente. Nous augmenterons les options offertes en santé communautaire et les programmes de prévention, et nous continuerons d'investir dans les installations médicales à l'échelle de la province, en mettant l'accent sur les salles d'urgence, les traitements par dialyse et les soins aux personnes âgées.
- *Faire avancer le Manitoba grâce à un environnement plus propre et plus sain*, et en continuant de saisir les occasions qui se présentent dans le nouveau secteur de l'« économie verte ». Nous lancerons des initiatives visant à renforcer la protection de nos cours d'eau, de nos forêts et de la qualité de l'air. Par ailleurs, le Manitoba mettra à profit sa position de chef de file dans les secteurs des technologies écologiquement durables et de la production d'énergie propre.
- *Faire avancer le Manitoba en offrant à nos jeunes des possibilités d'éducation et de formation professionnelle dans leur province*. Nous ferons en sorte que les études postsecondaires demeurent abordables pour les étudiants du Manitoba, et nous offrirons aux résidents des régions rurales et du Nord de nouveaux programmes, plus près de chez eux. Votre gouvernement travaillera avec les employeurs et les éducateurs pour accroître la formation en apprentissage et pour faire en sorte que notre stratégie provinciale relative aux compétences demeure adaptée aux secteurs de croissance de notre économie.
- *Faire avancer le Manitoba en renforçant la sécurité de nos collectivités*. Nous recruterons de nouveaux agents de police, procureurs et pompiers, et nous augmenterons le nombre de lieux-phares communautaires ainsi que les possibilités récréatives offertes aux jeunes. Par ailleurs, nous travaillerons avec le gouvernement fédéral pour faire en sorte que celles et ceux qui violent la loi reçoivent des peines plus sévères.

- *Faire avancer le Manitoba en faisant en sorte que la province demeure l'un des endroits les plus abordables* pour être propriétaire d'une maison, pour exploiter une entreprise, pour faire des études, pour travailler et pour élever une famille. L'impôt sur le revenu des particuliers et les taxes et les impôts des entreprises seront encore réduits. Les propriétaires de maison bénéficieront de crédits d'impôt foncier plus importants et d'un plan pluriannuel prévoyant l'utilisation de recettes provinciales pour le financement de 80 % des coûts des écoles. L'augmentation du crédit d'impôt à l'investissement manufacturier constituera un allègement fiscal accru pour les entreprises confrontées aux conséquences de la hausse rapide du dollar canadien.
- *Faire avancer le Manitoba en faisant en sorte qu'Hydro-Manitoba continue d'appartenir et de profiter aux Manitobains et Manitobaines.* La population manitobaine continuera de bénéficier des tarifs d'électricité les plus faibles en Amérique du Nord et des possibilités économiques offertes par de nouvelles installations hydroélectriques et de nouveaux parcs éoliens.
- *Et faire avancer le Manitoba grâce à notre programme de construction,* afin d'établir une base solide pour la croissance future de chaque région de notre province.

Toutes les collectivités manitobaines bénéficieront de l'investissement sans précédent de quatre milliards de dollars dans la construction et la réfection des routes.

Dans le Nord, la construction du barrage de Wuskwatim est en cours, la mise en œuvre du projet de Conawapa a débuté, et l'expansion importante du Collège universitaire du Nord est sur le point de commencer à Thompson, au Pas et dans plus d'une douzaine de collectivités autochtones.

Le règlement des ententes sur les droits de propriété issus des traités constitue une nécessité économique pour les Premières nations. Le Manitoba continuera à fournir des terres qui seront transférées au gouvernement fédéral et appuiera le règlement accéléré de ces ententes, depuis si longtemps nécessaire, grâce à un processus de règlement plus énergique.

Dans les régions rurales du Manitoba, nous effectuons de nouveaux investissements en immobilisations dans le but d'accroître la production d'aliments « intelligents » et de carburants propres. Les recherches dans le domaine des nutraceutiques et des aliments fonctionnels stimulent les investissements dans des entreprises de transformation des produits alimentaires et favorisent l'établissement de nouveaux marchés de consommation. La production d'éthanol, de biodiésel et d'énergie éolienne est devenue une composante importante de l'économie agricole.

À Winnipeg et à Brandon, d'importants projets d'agrandissement des collèges et des universités seront lancés au cours de la prochaine année. Pendant cette même période, on prévoit l'achèvement de la construction du siège social d'Hydro-Manitoba au centre-ville, et la continuation des travaux de construction de la nouvelle aérogare James Richardson et d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

Le dernier discours du Trône, débattu et adopté en novembre 2006, et le Budget 2007-2008, débattu et adopté en avril 2007, présentaient déjà à l'Assemblée un grand nombre des initiatives présentement en cours pour réaliser nos engagements.

Après le vote sur le discours du Trône, nous déposerons une motion pour présenter de nouveau le budget et permettre la continuation des travaux de l'Assemblée législative.

C'est aujourd'hui l'anniversaire du jour J, c'est-à-dire le jour du débarquement sur les plages de Normandie, en 1944, qui a marqué le début de la libération de l'Europe occidentale. Profitons de cet anniversaire pour nous souvenir des Manitobains et Manitobaines et des Canadiens et Canadiennes qui se sont battus afin de préserver notre liberté, et pour rendre hommage aux femmes et aux hommes qui servent notre pays à l'heure actuelle.

En conclusion, je tiens à remercier nos invités, et en particulier les familles et les amis des députés nouvellement élus, pour s'être joints à nous aujourd'hui à l'occasion de la première session de la trente-neuvième Législature du Manitoba. Je désire également remercier le président et les membres de l'Assemblée législative en prévision du difficile labeur qui les attend.

Au moment où vous vous apprêtez à assumer les responsabilités que la population du Manitoba vous a confiées, je ne doute pas que la divine Providence guidera vos délibérations pour le plus grand bien de tous les Manitobains et Manitobaines.

Le lieutenant-gouverneur se retire.

LE PRÉSIDENT OCCUPE LE FAUTEUIL

PRIÈRE

Immédiatement après la prière, M. LAMOUREUX invoque le *Règlement* au sujet de la procédure et des traditions quant à la distribution de copies du discours du trône avant même que celui-ci n'ait été achevé.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, l'Assemblée confie à Bonnie KORZENIOWSKI, *députée de la circonscription électorale de St. James*, les fonctions de présidente des comités pléniers et de présidente adjointe.

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, l'Assemblée confie à Rob ALTEMEYER, *député de la circonscription électorale de Wolseley*, les fonctions de vice-président des comités pléniers.

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, l'Assemblée confie à Marilyn BRICK, *députée de la circonscription électorale de Saint-Norbert*, les fonctions de vice-présidente des comités pléniers.

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER le projet de loi 1 — *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act Respecting the Administration of Oaths of Office* — est lu une première fois.

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, il est proposé qu'un comité spécial se composant de M. le *ministre* ASHTON, de M^{me} BRICK, de M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que de MM. DEWAR, GOERTZEN, MAGUIRE et DYCK soit chargé d'établir la représentation proportionnelle de chaque parti au sein des comités permanents que prévoit le paragraphe 83(1).

Mercredi 6 juin 2007

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, l'Assemblée ordonne que le discours du trône soit pris en considération aujourd'hui.

M^{me} HOWARD, appuyée par M^{me} MARCELINO, propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la trente-neuvième législature du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M^{me} HOWARD et M^{me} MARCELINO interviennent. Sur la motion de M. MCFADYEN, le débat est ajourné.

La séance est levée à 14 h 32, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes